

Un CABbaret des aînés qui a charmé son public

Pour clore la saison et pour souligner le 30^e anniversaire du Centre d'action bénévole de Boucherville, Claude Steben a livré, aux quelque 200 spectateurs présents, des classiques de son répertoire, des reprises de chansons de Fernand Gignac, Claude Barzotti, Daniel Héty et Engelberg Humperdinck, des anecdotes et des souvenirs humoristiques. Le chanteur a su enseigner l'après-midi des 200 personnes qui

ont assisté au CABbaret des aînés le vendredi 19 juin dernier, au Centre multifonctionnel de Boucherville.

C'est avec générosité que M. Steben a partagé la scène, le temps d'une chanson, avec notre porte-parole, au violon, Marc Angers. Quelques spectatrices ont également eu le privilège d'exécuter quelques pas de danse avec le célèbre chanteur sur la chanson « Danse avec moi ».

Cette activité, présentée mensuellement par le Centre d'action bénévole de Boucherville, vise à briser l'isolement des personnes de 65 ans et plus en leur proposant un après-midi de divertissement. La présentation du CABbaret des aînés est rendue possible grâce à la contribution de partenaires et de commanditaires.

La saison « Automne 2009 » du CABbaret des aînés débutera le vendredi 18 septembre prochain, au Centre multifonctionnel de Boucherville, avec le spectacle de Daniel Gaudet.

Le Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB) rend la vie plus agréable à plus de 1 400 personnes en difficulté permanente ou temporaire, par la présence de 331 bénévoles dévoués qui assurent avec cœur des services variés, auprès de ses bénéficiaires. Dans un esprit de solidarité et d'engagement social, le CABB agit au cœur de la communauté!

« C'est avec générosité que M. Steben a partagé la scène, le temps d'une chanson, avec notre porte-parole, au violon, Marc Angers. »



Une visite en soirée avec la faune du parc

Situé en plein cœur du fleuve Saint-Laurent, le parc national des Îles-de-Boucherville constitue une véritable enclave de verdure favorable au maintien d'une faune surprenante, comptant plusieurs espèces de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens et d'insectes. La majorité de ces espèces, étant actives de soir ou la nuit, ne se laissent pas souvent observer par la clientèle journalière. Cet été, au grand bénéfice des visiteurs, le parc vous offre de participer à une activité qui se déroulera sur l'île Sainte-Marguerite et vous fera découvrir sa faune nocturne juste avant le coucher du soleil!

La vie du parc en soirée

Tous les mardis soir, à compter du 21 juillet, et ce, jusqu'au 25 août, le parc national des Îles-de-Boucherville organise des sorties au crépuscule. Cette randonnée de découverte, qui utilise les services d'une balade motorisée pour les déplacements entre les sites d'observation, permet aux participants de découvrir les différentes adaptations que possèdent les animaux pour faciliter leurs moeurs nocturnes. Vous serez étonné des différentes caractéristiques que possèdent certains animaux pour pouvoir évoluer dans la pénombre. La vue, l'odorat, l'ouïe et le toucher sont particulièrement bien aiguisés pour cette vie en gris et noir. Peut-être aurons-nous le privilège d'observer quelques-unes de ces fascinantes créatures de la nuit! C'est un rendez-vous!

Pour participer à l'activité « Safari nocturne », les visiteurs sont priés de réserver leur place en téléphonant au Centre de découverte et de services au numéro 450-928-5088. Il en coûte 5,76 \$ par adulte et 2,88 \$ par enfant pour participer à cette activité de découverte (taxes et tarification d'accès en sus).

Pour de plus amples renseignements sur cette activité et sur la programmation complète de la saison, les visiteurs peuvent téléphoner au centre de découverte et de services au 450-928-5088 et visiter le www.parcquebec.com.



Grippe A (H1N1) Que faire si vous avez des symptômes de la grippe?

Avant de consulter un médecin ou de se rendre à l'urgence, une personne qui a des symptômes qui s'apparentent à la grippe et qui s'interroge sur son état de santé ou celle d'un proche peut consulter le feuillet d'aide à la décision sur le site

www.pandemiequebec.gouv.qc.ca ou appeler Info-Santé 8-1-1.

L'Agence de la santé et de services sociaux de la Montérégie rappelle à la population que le virus de la grippe A (H1N1) circule largement dans la communauté. La plupart des cas sont peu graves et les personnes atteintes récupèrent généralement bien.

Les établissements de santé et de services sociaux de la Montérégie signalent une hausse importante des visites à l'urgence pour des syndromes qui ont l'allure d'une grippe, surtout chez les enfants et les adolescents. Cependant, plusieurs hôpitaux rapportent que de nombreuses personnes se présentent à l'urgence avec des symptômes bénins qui ne requièrent pas de soins médicaux particuliers.

Quoi faire? Qui consulter?

Une personne qui fait de la fièvre et qui présente des symptômes comme de la toux, un mal de gorge, de la fatigue importante, des maux de tête et des douleurs musculaires sans autres complications est probablement atteinte d'une grippe normale. Elle peut facilement se soigner à la maison et contacter au besoin Info-Santé 8-1-1. Notons que les symptômes se développent entre un et sept jours après la contamination et la personne atteinte peut être contagieuse 24 heures avant l'apparition des symptômes et jusqu'à sept jours après leur début.

Une personne doit consulter un médecin le jour même si elle fait de la fièvre et si elle fait partie des groupes présentant un risque de développer des complications (enfants de moins de 2 ans, personnes âgées, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique). Elle peut aussi aller voir un médecin si elle a des essoufflements, de la difficulté à respirer ou des vomissements depuis plus de quatre heures.

Une personne doit se rendre immédiatement à l'urgence si elle fait de la fièvre et présente l'un des symptômes suivants : difficulté à respirer, lèvres bleues, difficulté à bouger, raideurs importantes au cou, somnolence, confusion ou difficulté à rester éveillé, convulsions, absence d'urine depuis 12 heures ou encore fièvre chez un bébé de moins de trois mois.

Les personnes atteintes de la grippe A (H1N1) ou d'un autre type de virus respiratoire devraient, dans la mesure du possible, rester chez elles jusqu'à la fin des symptômes et se reposer. Si les symptômes persistent au-delà de sept jours, la personne peut reprendre ses activités habituelles si son état général le permet.

Rappelons qu'il existe des moyens

simples pour réduire la propagation de virus et de nombreuses autres infections : se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon, en l'absence de lavabo, utiliser le rince-mains antiseptique (au moins 60 % d'alcool), tousser ou éternuer dans le pli du coude ou le haut de l'épaule plutôt que dans ses mains. Ces pratiques d'hygiène sont valables en tout temps et en tous lieux.

Pour tout renseignement général concernant le virus de la grippe A (H1N1), les citoyens peuvent se rendre sur le site Internet gouvernemental Pandémie Québec : www.pandemiequebec.gouv.qc.ca ou communiquer avec Services Québec, sept jours sur sept, de 8 h 30 à 16 h 30, au 1 877 644-4545.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CA-2008-92

- Lors de sa séance du 19 mars 2009, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement CA-2008-92 modifiant le Règlement CA-2006-9 dotant l'agglomération de Longueuil d'un schéma d'aménagement et de développement.
- Le règlement CA-2008-92 modifie le schéma d'aménagement et de développement de manière à :
 - dans les affectations résidentielles, introduire un critère exigeant de tenir compte de l'échelle du quartier dans la détermination de la superficie maximale autorisée d'un bâtiment où l'usage « bureau » est autorisé;
 - autoriser les éco-centres dans une affectation « industrielle » et une affectation « commerciale et de services à vocation régionale »;
 - interdire la fonction « équipement de transport collectif » dans l'affectation « récréation et protection »;
 - autoriser les bâtiments de service dans une affectation « forêt périurbaine »;
 - modifier les limites de certaines aires d'affectation afin qu'elles concordent avec celles des affectations et des zones prévues au plan d'urbanisme et au plan de zonage des municipalités;
 - accorder un degré de protection supérieur au boisé de Boucherville;
 - interdire les éoliennes commerciales sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et autoriser les éoliennes domestiques en zone agricole, à certaines conditions;
 - contrôler davantage l'abattage d'arbres dans les milieux naturels d'intérêt;
 - introduire les exigences ministérielles révisées relativement aux secteurs à risque de glissement de terrain lesquels sont situés au mont Saint-Bruno;
 - ajouter les fonctions autorisées dans les inclusions agricoles.
- Ce règlement est entré en vigueur le 21 mai 2009, soit le jour de la signification par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la Ville d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement.
- Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.ca, à l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane et aux hôtels de ville suivants aux heures normales de bureau :
 - hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins;
 - hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard Rome;
 - hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 1585, rue Montarville;
 - hôtel de ville de Saint-Lambert, 55, avenue Argyle.

Donné à Longueuil, le 8 juillet 2009.
Annie Bouchard, assistante-greffière de la Ville

longueuil

28748

BOUTIQUE
Option
VÊTEMENTS

Collections pour
Hommes & Femmes

Rabais
jusqu'à

50%

I.D.O & GRAFFITI

1170 VOLTA, BOUCHERVILLE (450) 857-1277

28733